

**PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS**

-----  
**PRÉFECTURE**  
**DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES**  
**Bureau des Procédures d'Utilité Publique**  
-----

**Projet de mise à 2x2 voies de la route départementale n°939 entre Etrun et Aubigny**  
-----

**Enquête publique relative à l'utilité publique du projet, le classement en route express des travaux d'aménagement de la RD 939, la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune d'Etrun**  
-----

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 24 mai 2012, il sera procédé pendant 33 jours consécutifs du 25 juin 2012 au 27 juillet 2012 inclus à des enquêtes publiques communes relatives au projet de mise à 2x2 voies de la route départementale n°939 sur le territoire des communes d'Agnières, Aubigny, Capelle-Fermont, Étrun, Haute-Avesnes.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie d'Étrun.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à M. BIELFELD, Chef du Bureau des Études Centre, Direction de la Modernisation du Réseau Routier, Hôtel du Département, rue Ferdinand Buisson, 62018 ARRAS cedex.

Pendant ce délai, le dossier d'enquête pourra être consulté dans les mairies d'Aubiigny-en-Artois, Capelle-Fermont, Étrun, Haute-Avesnes aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Monsieur André DUBUISSON, Secrétaire général de mairie en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public en mairie pour recevoir ses observations aux jours et heures suivants :

- ▲ le lundi 25 juin 2012, de 9 h 00 à 12 h 00, à la mairie d'Aubiigny-en-Artois ;
- ▲ le mardi 3 juillet 2012 de 15 h 00 à 18 h 00, à la mairie de Haute-Avesnes ;
- ▲ le mardi 10 juillet 2012 de 9 h 00 à 12 h 00, à la mairie de Capelle-Fermont ;
- ▲ le jeudi 12 juillet 2012 de 9 h 00 à 12 h 00, à la mairie d'Agnières ;
- ▲ le vendredi 27 juillet 2012 de 9 h 15 à 12 h 15, à la mairie d'Étrun.

Les observations éventuelles sur ce projet pourront être consignées sur les registres d'enquête prévus à cet effet, déposés en mairie d'Agnières, Aubigny-en-Artois, Capelle-Fermont, Étrun, Haute-Avesnes ou être adressées par écrit en mairie d'Étrun, au commissaire-enquêteur qui les annexera aux registres d'enquête.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en Mairie d'Agnières, Aubigny-en-Artois, Capelle-Fermont, Étrun, Haute-Avesnes et à la Préfecture du Pas-de-Calais. La communication de ces documents sera obtenue en s'adressant à M. le Préfet du Pas-de-Calais - DAGE/BPUP/SUP ou en consultant le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais ([www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)) dans la rubrique « Annonces et avis/consultation du public ».